

délibération :  
D\_2019\_1\_7

L'an deux mille dix neuf , le mercredi 16 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Janvier 2019

Présents : 16

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 19

**Objet : Avance sur subvention  
2019 - Caisse des Ecoles**

**Pouvoirs** :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention est annuellement versée par la commune à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Il explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au versement d'une subvention avant le vote du budget primitif 2019.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'inscrire un montant plafonné pour déterminer l'avance de la subvention à allouer et que ce montant ne doit pas dépasser 170 000 euros.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention en faveur de la caisse des écoles pour un montant ne dépassant pas 170 000 euros en attendant le vote du budget communal primitif 2019 ;
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite lors du vote du budget sur le compte 657361 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2019, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 22 JAN. 2019

Le Maire,

Michel CARTERET.

